

Règlement du Jeu-Concours Spécial Ouverture par Tirage au Sort sans Obligation d'Achat

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société KIT UTILITAIRE Services (ci-après la "Société"), dont le siège social est situé ZA du Taillis 3, 1 rue de la Futaie, 44840 LES SORININERES, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat du 10 juin au 30 septembre 2024, intitulé "Jeu-concours spécial ouverture".

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la Société et de leur famille.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours se fait en remplissant le formulaire de participation disponible sur demande auprès de l'accueil de KIT Utilitaires Services. Les participants devront indiquer leurs coordonnées complètes (nom, prénom, entreprise, adresse, email, numéro de téléphone).

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué le 1^{er} octobre 2024 pour désigner les gagnants.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les lots mis en jeu sont les suivants :

Lot 1 : 1 aménagement de véhicule utilitaire de la gamme bois d'une valeur maximale de 2000€ HT. Cet aménagement pourra se composer d'un kit d'habillage et d'un kit d'aménagement adapté au modèle de véhicule du client, dans la limite de 2000€ HT.

Lot 2 à 100 : 50 cadeaux goodies et 50 bons d'achat d'une valeur unitaire maximale de 50€HT à valoir sur un minimum de 150€HT d'achat (non cumulable avec d'autres promotions).

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS ET CONDITIONS

Les gagnants seront informés par email et/ou téléphone dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort. Les lots seront, selon la nature du lot, remis en main propre sur le site de Couëron ou remis par email aux gagnants.

Le gagnant de l'aménagement complet de véhicule utilitaire pourra selon son choix, disposer d'une remise de 2000€ HT maximum, sans minimum d'achat, sur son devis d'aménagement de véhicule, ou les cas échéant, obtenir un remboursement de sa commande si celle-ci a été passée entre le 10/06/2024 et le 30/09/2024.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur les participants sont enregistrées et utilisées par la Société pour la gestion du jeu-concours et l'attribution des lots. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

La Société ne saurait être tenue pour responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le déroulement du jeu et la remise des lots.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse de la Société ou depuis kitutilitaire.com

ARTICLE 10 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par écrit à la Société dans un délai d'un mois après la date de clôture du jeu-concours. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du siège de la Société.

Pour toute question relative à ce règlement ou au jeu-concours, veuillez contacter la Société à l'adresse suivante :

KIT UTILITAIRE Services
1 impasse de la barrière noires 44220 Couëron
02.21.76.28.38
coueron@kitutilitaire.com

